

Pages spéciales de L'US MAG
supplément à L'US n° 785 du 19 janvier 2019

SOMMAIRE

Votre affectation	PAGE 2
L'année de stage	PAGE 3
Fiche contact à renvoyer	PAGE 4
Pétition postes concours	PAGE 5
Postes	PAGE 6

Ces publications du SNES-FSU contiennent les informations indispensables pour l'année de stage. Elles sont disponibles gratuitement dans les sections académiques du SNES-FSU.



Exigeons l'augmentation du nombre de postes aux concours !

Quatre cents postes en moins aux concours du second degré pour 36 000 élèves en plus dans les établissements à la rentrée 2019. La baisse du nombre de postes aux concours amorcée l'an passé se poursuit dans le second degré et tout particulièrement aux concours des CAPES externes qui perdent 373 postes ainsi qu'aux concours du CAPLP : - 45 postes. Le concours des Psy-ÉN EDO est sinistré avec - 36,78 % de postes, soit 60 postes en moins. Malgré les besoins dans l'encadrement éducatif, le concours externe CPE subit une nouvelle baisse (- 10 postes). Le nombre de postes à l'agrégation est maintenu à son niveau de 2018, le plus bas depuis des années. Cette baisse globale touche inégalement les disciplines : aux CAPES externes la dotation augmente en philosophie + 50 %, SES + 37,65 %, physique chimie + 28,33 %. En revanche, la baisse est très forte en espagnol - 22,41 %, lettres classiques - 20,77 %, lettres modernes - 18,94 %, SVT - 20,49 %.

Le SNES-FSU s'est opposé à ces décisions sans être toutefois à ce jour entendu par le ministre. Nous vous appelons à signer la pétition en ligne sur notre site pour exiger l'augmentation du nombre de postes aux concours (<https://petitions.snes.edu/?petition=42>).

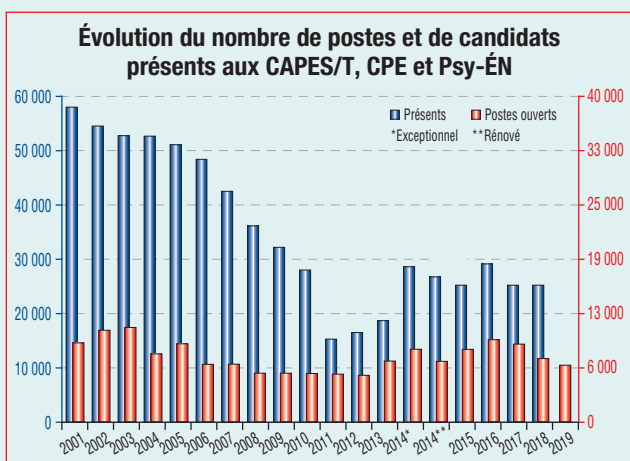
Le SNES-FSU revendique un plan pluriannuel de recrutement et la mise en place de prérecrutements. La modification du statut des AED n'est pas une vraie solution compte tenu du cumul de charges de travail qui ne permet pas de bonnes conditions d'études. Il faut redonner de l'attractivité à nos métiers en permettant aux étudiants de préparer les concours dans de bonnes conditions et d'avoir une visibilité sur les postes, et en revalorisant nos rémunérations. La revalorisation gagnée en 2017, en particulier pour les débuts de carrière, est un point d'appui pour en obtenir d'autres car celle-ci est loin de rattraper le retard accumulé.

Le SNES et la FSU défendent un service public d'Éducation ambitieux et de qualité, ce qui nécessite des personnels qualifiés, bien formés, mieux rémunérés et concepteurs de leur métier.

Depuis 2014, le SNES et la FSU ont obtenu l'ouverture de listes complémentaires dans les concours non déficitaires, le rétablissement d'un demi-service pour la plupart des stagiaires, une amélioration de la prise en compte des services antérieurs et le maintien de la prime d'installation. Mais les conditions d'exercice lors de l'année de stage restent éprouvantes : surcharge de travail, manque de moyens dans les ESPÉ...

À tous moments de votre année de stage et dès cet été pour votre affectation, les militants du SNES-FSU, tous professeurs, CPE ou Psy-ÉN (en exercice en collège, lycée, CIO ou CPGE), seront à vos côtés pour vous informer et vous conseiller dans vos démarches. N'hésitez pas à les contacter, en particulier en renvoyant la fiche jointe à cette publication.

Bon courage pour vos épreuves de concours ! ■



VOTRE AFFECTATION

Le ministère publiera en avril au *Bulletin Officiel* une note de service qui définit les modalités d'affectation des lauréats concours (www.education.gouv.fr, rubrique SIAL). La durée de cette affectation est d'un an, renouvelable une fois.

N.B. : les informations ci-dessous peuvent être modifiées suite à la parution de la nouvelle note de service.

CHOISIR UN TYPE D'AFFECTATION

Lauréat-e-s du CAPES/T, 3^e concours ou concours CPE externes, vous pouvez demander à être affecté-e :

- dans le second degré ;
- dans l'enseignement supérieur si vous y avez été recruté-e en qualité de doctorant-e contractuel-e, d'ATER à la rentrée 2019 ou pour les élèves de l'ENS comme PRCE ;
- en report de stage d'un an, de droit, non rémunéré : congé maternité ou parental, service national. D'autres motifs de report de stage non rémunéré d'un an sont prévus mais ils ne sont pas de droit : préparer l'agrégation, terminer sa scolarité à l'ENS, effectuer un séjour à l'étranger.

Pour les lauréats du concours Psy-ÉN, vous pouvez demander à être affecté-e en centre de formation ou en report pour les mêmes motifs.

Pour être tenu-e informé-e, renvoyez-nous sans délai la fiche détachable ci-jointe.

ÊTRE AFFECTÉ-E DANS UNE ACADÉMIE

Pour ceux/celles qui choisissent d'effectuer leur stage en collège ou en lycée ou en centre de formation, le ministère prévoit deux modalités d'affectation en académie :

- formulation de six vœux maximum pour être affecté-e dans une académie pour les lauréat-e-s des concours 2019 ou antérieurs en report en 2018-2019, non inscrits en M1 MEEF et sans expérience professionnelle significative ayant besoin de valider un M2 ;

- maintien dans l'académie d'inscription à l'Université pour les lauréat-e-s des concours 2019 (hors Psy-ÉN) inscrits en M1 et d'exercice pour les lauréat-e-s avec une expérience professionnelle significative. Cas particuliers de l'Île-de-France : ils/elles auront à classer par ordre de préférence les trois académies de Paris, Créteil, Versailles. **Le SNES-FSU intervient pour que ceux qui le souhaitent puissent formuler des vœux afin de changer d'académie. Pour être tenu-e informé-e, renvoyez-nous sans délai la fiche détachable ci-jointe et contactez-nous si vous êtes dans ce cas : fmaitres@snes.edu**

**Pour un métier
enfin revalorisé**

snes
fsu **Le SNES, pour agir ensemble**



UN BARÈME POUR AFFECTER LES STAGIAIRES

Que ce soit pour être affecté-e dans une académie, ou dans un établissement au sein de l'académie, les stagiaires sont classé-e-s selon un barème. Les vœux de ceux/celles qui ont le barème le plus élevé sont examinés en premier. Le barème prend en compte le rang de classement au concours, la situation familiale (rapprochement de conjoint, enfant[s]) et la situation administrative (contractuel, AED, fonctionnaire...). **Pour une information précise et détaillée, consultez notre site www.snes.edu rubrique « concours » puis « Affectation des lauréats des concours enseignants et de CPE » et/ou contactez-nous : fmaitres@snes.edu.**

ADMIS-E À PLUSIEURS CONCOURS : LEQUEL CHOISIR ?

Si vous êtes admis-e à plusieurs concours, vous devez en choisir un et perdre le bénéfice des autres (votre place laissée vacante est alors donnée à un-e candidat-e sur liste complémentaire). La décision vous revient et n'est pas sans conséquence puisqu'en fonction du concours choisi vous pouvez demander un report pour préparer l'agrégation ou non, vous restez automatiquement dans votre académie d'inscription au concours ou non (voir cadre « être affecté dans une académie »). **Attention : vous devez vous connecter sur SIAL et formuler des vœux pour chacun des concours auxquels vous êtes admissible.**

FORMULER SES CHOIX : VIGILANCE !

En mai/juin, vous aurez à formuler vos choix de type d'affectation, de concours en cas de multiples admissions, et le cas échéant vos six vœux d'académies. Vous devrez indiquer votre situation administrative (inscrit-e en M1, contractuel-le, etc.) et familiale. Vous êtes considéré-e pacsé-e ou marié-e, et devez l'indiquer comme tel, si l'acte est ou sera fait avant la date limite arrêtée dans la note de service (fixée au 30 juin dans celle de l'année dernière). De même, si vous allez être père ou mère mais que l'accouchement n'a pas encore eu lieu, vous devez considérer et indiquer cet ou ces enfants à naître comme dès à présent à charge. C'est cette déclaration qui sera prise en compte, non celle formulée lors de l'inscription au concours. **Imprimez ou sauvegardez la page écran récapitulant vos déclarations, choix et vœux pour avoir une preuve en cas de litige. Adressez-nous, sans engagement de votre part, dès à présent la fiche détachable ci-jointe et la fiche syndicale de suivi de votre affectation** qui sera téléchargeable fin mai sur www.snes.edu rubrique « concours » puis « Affectation des lauréats des concours enseignants et de CPE ». En juillet, vous aurez à formuler vos vœux d'affectation en établissement dans l'académie obtenue.

MODIFIER SON AFFECTATION : QUELLE PROCÉDURE ?

Si pour une raison avérée vous souhaitez une académie autre que celle obtenue, il faut contacter le ministère dans les plus brefs délais et nous informer (fmaitres@snes.edu). Pour ce qui est de l'établissement, c'est le rectorat et la section SNES-FSU de votre académie qu'il faut joindre. Nos interventions conjointes permettent souvent une issue positive. Modifiée ou pas votre affectation est impérative.

Remboursement des frais de transport pour passer les épreuves. Si vous êtes agent de l'État, vous pouvez prétendre au remboursement de vos frais de transport pour vous rendre sur les lieux d'épreuves de concours. Pour connaître la procédure, contactez-nous : fmaitres@snes.edu

L'ANNÉE DE STAGE

CONDITIONS DE STAGE

Les conditions de stage sont variables selon le concours obtenu, le diplôme obtenu et l'expérience professionnelle :

- lauréats avec une expérience professionnelle significative dans la discipline de recrutement : service à temps plein, avec un tuteur et une formation si besoin ;
- lauréats du CAPES/T et CPE 2019 sans expérience professionnelle et titulaires d'un master ou d'un diplôme équivalent, ou qui sont dispensés de master : service de 8 à 10 heures, avec un tuteur et une formation adaptée dans le cadre du M2 MEEF à l'ÉSPÉ ou d'un DU ;
- lauréats du CAPES/T et CPE qui doivent valider leur master : service de 8 à 10 heures, avec deux tuteurs l'un « de terrain », l'autre universitaire. La formation sera délivrée dans le cadre du M2 MEEF à l'ÉSPÉ ;
- lauréats du concours Psy-ÉN : affectation dans un centre de formation + stages ponctuels.

**Pour sécuriser
les études
vers nos métiers**

snes
fsu **Le SNES, pour agir ensemble**

UN SALAIRE REVALORISÉ : LA PREMIÈRE ANNÉE

La revalorisation des carrières et des rémunérations gagnée par le SNES et la FSU porte la rémunération d'entrée dans le métier au premier échelon à l'indice 383 au lieu de l'indice 349. Ainsi pendant un an vous bénéficierez d'un traitement net de 1 429,73 €. Au traitement s'ajoutent l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) et le cas échéant le supplément familial. Certains services antérieurs sont pris en compte et permettent de débiter la carrière à un échelon (et donc à un traitement) plus élevé. Cette opération dite de « classement » s'effectue au cours du premier trimestre de l'année de stage. Le SNES-FSU continue de revendiquer une augmentation des rémunérations et particulièrement des débuts de carrière ; nos traitements sont nettement inférieurs à ceux des autres enseignants en Europe et aux cadres en général.



RÉFORME DE LA FORMATION : LES PROPOSITIONS DU SNES-FSU

- 1. Mettre en place une formation de haut niveau avant le concours** intégrant progressivement tous les aspects du métier (savoirs disciplinaires à enseigner et pour enseigner) et en lien avec la recherche. Nous proposons d'introduire en licence disciplinaire des modules d'épistémologie, puis progressivement en master disciplinaire spécialité enseignement : didactique, sociologie, psychologie de l'enfant apprenant, la rédaction d'un mémoire de recherche, des stages d'observation et de pratique accompagnée en tant qu'objet d'étude.
- 2. Permettre l'accès au niveau master** à tous les étudiants par la mise en place d'une allocation d'autonomie.
- 3. Sécuriser les parcours et lutter contre la crise de recrutement** par :
 - la mise en place de prérecrutements fin L2 sur concours nationaux, les prérecrutés seraient salariés pour étudier à temps plein en cotisant pour la retraite. En contrepartie, ils suivraient les masters disciplinaires

et leurs modules spécialité enseignement ou éducation, se présenteraient aux concours et signeraient un engagement de cinq ans avec l'État ;

- la revalorisation des salaires et l'amélioration des conditions de travail.
- 4. Des concours ouverts à tous** : avec un master comme condition de diplôme. Les étudiants et les professionnels en reconversion s'orientant plus tardivement vers nos métiers doivent pouvoir se présenter et réussir les concours.
 - 5. Une entrée progressive dans le métier** : le service en responsabilité des stagiaires devrait correspondre au 1/3 du service d'un titulaire, les titulaires première année (T1) seraient à mi-temps et les T2 déchargés de 3 heures. Le temps libéré servirait à suivre une formation adaptée à son cursus antérieur, avoir un retour réflexif sur sa pratique et préparer ses cours...
 - 6. Une formation continue** de qualité tout au long de la carrière.

LE SNES-FSU VOUS INFORME...

Consultez le site, contactez-nous, renvoyez-nous la fiche-contact ci-jointe (sans engagement).

ET VOUS AIDE...

Début juillet, le ministère de l'Éducation nationale édite un projet d'affectation des lauréats de concours. Ce listing est communiqué aux organisations syndicales par voie informatique. Les militants du SNES-FSU effectuent un lourd travail de vérification des vœux, des barèmes et du respect des règles d'affectation. Au-delà, le SNES-FSU intervient auprès de l'administration pour la prise en compte de situations individuelles compliquées liées à des problèmes familiaux, sociaux, financiers, ou le traitement de cas médicaux difficiles souvent peu traduisibles en nombre de points au barème. Dès maintenant, soyez informé-e en nous renvoyant la fiche ci-jointe. À partir de mai, vous pourrez télécharger la fiche syndicale de suivi des affectations (sans engagement).

Pour nous contacter

Au siège national du SNES-FSU
Secteur formation initiale et continue,
entrée dans le métier - Tél. : 01 40 63 29 57

Courriel : fmaitres@snes.edu

Adresse postale :

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13
Site internet : www.snes.edu, rubrique
« Concours » puis « Affectation des lauréats
des concours enseignants et de CPE »

ENVIE D'ÊTRE INFORMÉ-E SUR LES CONCOURS DE PROFESSEURS, CPE, PSY-ÉN ? L'AFFECTATION ET LES MODALITÉS DE STAGE ?

Pour cela remplissez cette fiche pour nous permettre de vous contacter et vous envoyer nos informations.

Démarche sans engagement de votre part

Nom _____ Prénom _____

Nom de naissance _____ Date de naissance _____ Sexe : F ou M

Adresse personnelle _____

Code postal |_|_|_|_|_| Ville _____

Tél. |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Portable |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel _____ @ _____

CONCOURS / DISCIPLINE

Concours visé(s) : CAPES 3° concours CAPET Agrégation CPE Psy-ÉN

Discipline : _____ Option : _____

Niveau de diplôme : L1 L2 L3 M1 M2 - Autre, précisez : _____

LIEU DE FORMATION

Université de : _____ ÉSPÉ de : _____

Département : _____

CNED Candidat libre

Êtes-vous déjà : AED Contractuel-le Vacataire EAP Service civique

En apprentissage M1 en alternance Autre

En signant, j'accepte de fournir au SNES-FSU et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES-FSU de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès via les informations fournies aux élus du SNES-FSU par l'administration à l'occasion des commissions paritaires et les autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et à des traitements informatisés conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 modifiée et au règlement européen n° 2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Voir notre charte RGPD sur www.snes.edu/RGPD.html.

Cette autorisation est révoquée par moi-même en m'adressant au SNES-FSU 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date : _____ Signature _____

CAPES EXTERNE	Postes 2019	Inscrits 2019	SESSION 2018							
			Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	Liste compl.	% admis/présents
Philosophie	120	1 805	80	1 803	1 037	13,0	191	80	10	7,7
Lettres classiques	145	213	183	257	137	0,7	105	80		58,4
Lettres modernes	843	3 510	1 040	3 510	1 847	1,8	1 399	1 040		56,3
Histoire et géographie	542	4 849	540	4 984	2 846	5,3	1 269	540	28	19,0
Sciences économiques et sociales	117	1 897	85	2 093	733	8,6	177	85	10	11,6
Allemand	250	489	275	566	322	1,2	228	151		46,9
Anglais	832	4 087	949	4 216	2 568	2,7	1 526	949		37,0
Arabe	6	429	4	379	149	37,3	12	4		2,7
Chinois	10	187	12	178	109	9,1	30	12		11,0
Espagnol	322	2 616	415	2 794	1 709	4,1	873	415	28	24,3
Italien	16	663	19	796	346	18,2	48	19		5,5
Japonais	3	40	1	47	15	15,0	4	1	2	6,7
Portugais	5	98	3	136	69	23,0	8	3	1	4,3
Russe	5	109	0							
Mathématiques	1 200	4 640	1 183	5 074	2 250	1,9	1 751	1 068		47,5
Physique et chimie	385	2 069	300	2 130	1 135	3,8	675	300		26,4
Sciences de la vie et de la Terre	260	2 738	327	2 843	1 617	4,9	698	327	10	20,2
Éducation musicale et chant choral	120	378	119	399	261	2,2	175	119		45,6
Arts plastiques	120	1 539	125	1 648	934	7,5	259	109		11,7
Documentation	140	1 600	155	1 735	755	4,9	329	155		20,5
Basque	2	8	2	8	6	3,0	4	2		33,3
Breton	2	19	2	15	6	3,0	3	2		33,3
Catalan	2	18	2	26	10	5,0	4	2		20,0
Occitan – langue d'Oc	4	21	4	23	12	3,0	8	4	1	33,3
Créole	5	95	5	98	33	6,6	10	5		15,2
Langue corse	2	19	1	13	9	9,0	2	1		11,1
Langue des signes française	2	22	1	16	5	5,0	2	1		20,0
Tahitien	0		1	65	33	33,0	3	1		3,0
TOTAL	5 460	34 158	5 833	35 852	18 953	3,2	9 793	5 475	90	28,9
CPE externe	260	NC	270	6 685	2 993	11,1	553	270		9,0
Psy-ÉNE DA	105	NC	105	866	371	3,5	238	105		
Psy-ÉNE DCOSP	55	NC	87	832	418	4,8	196	87		20,8
CAPEPS externe	650	5 246	630	4 977	4 002	6,4	1 326	630		15,7

CAPET EXTERNE	Postes 2019	Inscrits 2019	RAPPEL SESSION 2018							
			Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	Liste compl.	% admis/présents
Sciences et techniques médico-sociales	30	521	27	527	202	7,5	61	27		13,4
Biotechnologie – Biochimie, génie bio.	17	459	22	480	221	10,0	50	22		10,0
– Santé	5	277	5	338	123	24,6	14	5		4,1
Économie et gestion – Communication, organisation et GRH	79	1 203	62	1 220	450	7,3	135	62		13,8
– Comptabilité finance	89	665	65	774	244	3,8	147	65		26,6
– gestion des activités touristiques	5	122	0							
– Informatique et système informatique	20	89	10	188	41	4,1	23	10		24,4
– Marketing	81	1 494	61	1 541	675	11,1	154	61		9,0
Sciences industrielles de l'ingénieur – Ingénierie des constructions	48	188	43	218	93	2,2	75	37		39,8
– Ingénierie électrique	45	332	39	363	148	3,8	88	39		26,4
– Ingénierie informatique	61	270	56	268	85	1,5	66	35		41,2
– Ingénierie mécanique	83	368	72	316	150	2,1	113	72	1	48,0
Arts Appliqués – Design	23	281	16	324	138	8,6	39	16		11,6
– Métiers d'arts	2	51	2	48	9	4,5	3	2		22,2
Hôtellerie-Tourisme – Sciences et technologies des services en HR	5	141	8	135	72	9,0	20	8		11,1
– Techniques culinaires	7	75	7	74	36	5,1	14	7		19,4
TOTAL CAPET	600	6 536	495	6 814	2 687	5,4	1 002	468	1	17,4

TROISIÈME CONCOURS	Postes 2019	Inscrits 2019	RAPPEL SESSION 2018							
			Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	Liste compl.	% admis/présents
Lettres classiques	10	37								
Lettres modernes	55	538	51	525	141	2,8	93	51		36,2
Anglais	85	755	84	745	322	3,8	162	84	10	26,1
Allemand	9	94	9	103	46	5,1	19	9	1	19,6
Espagnol	40	356	50	330	147	2,9	80	50		34,0
Langue des signes française	0	0	1	16	7	7,0	2	1		14,3
Mathématiques	161	1 186	145	1 205	429	3,0	223	136		31,7
Éco-gestion option comptabilité et finances	7	528	6	447	78	13,0	15	6		7,7
Sciences indust. inf. option ing. construct.	9	59	7	60	15	2,1	10	5		33,3
Sciences indust. inf. option ing. électrique	9	111	8	119	43	5,4	20	8		18,6
Sciences indust. inf. option ing. informatique	6	132	4	127	36	9,0	11	4		11,1
Sciences indust. inf. option ing. mécanique	19	136	15	120	44	2,9	28	15	2	34,1
TOTAL	400	3 895	380	3 797	1 308	3,4	663	369	13	28,2